

---

Lettre du représentant Le Carpentier, datée de Valognes, transmettant au comité de salut public son arrêté portant levée d'un contingent au secours du département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, datée de Valognes, transmettant au comité de salut public son arrêté portant levée d'un contingent au secours du département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 440;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41656\\_t1\\_0440\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0440_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tricts de Laigle et d'Argentan ne valent pas mieux que les autres. J'en tiens un, et trois autres ne m'échapperont pas. Enfin, je fais de mon mieux et j'agis.

« Notre étranger promet de nous faire demain une nouvelle déclaration intéressante pour la République. Après ce nouvel interrogatoire, je le ferai passer au comité de sûreté générale.

« Salut et fraternité.

« LE TOURNEUR. »

### IX.

*Prieur de la Marne, représentant du peuple, dans les départements maritimes, aux représentants du peuple composant le comité de Salut public (1).*

« Vannes, le 3<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« Nous étions occupés à Brest, citoyens collègues, à prendre, avec Jean Bon Saint-André et Bréard, les mesures de salut public relatives à la marine, lorsqu'il nous est arrivé un courrier extraordinaire qui nous annonça que les rebelles de la Vendée menaçaient le département du Morbihan, et qu'il était instant d'y faire passer des forces. Mes deux collègues ont pensé que je devais partir sur-le-champ pour Vannes, et requérir dans les villes que je trouverais sur ma route des gardes nationales pour pouvoir opposer une force imposante aux rebelles. Je suis passé par Landerneau, Châteaulin, Quimper, Quimperlé et Hennebont, et partout j'ai trouvé un grand nombre de citoyens prêts à voler à la défense de Vannes, et je n'ai eu d'autre peine que celle de contenir leur zèle. 1000 hommes et 4 canons sont partis de Brest; des détachements de Lorient sont aussi arrivés et je compte qu'il y aura sous huit jours environ 3,000 hommes réunis à Vannes où je suis arrivé le 1<sup>er</sup> de ce mois. De bonnes nouvelles nous arrivent de la Vendée, mais nous avons été tant de fois trompés sur cet infernal pays, que je n'ai pas cru devoir suspendre la marche des forces qui se portent vers le Morbihan. J'ai fait part de leur arrivée à mes collègues qui sont à Rennes et à Nantes, et au général Rossignol que j'attends aujourd'hui. J'ai d'autant moins balancé à garder les troupes que le département du Morbihan est un de ceux qui demandent à être le plus surveillés. Toutes les administrations ont concouru aux forces départementales et au fédéralisme; le peuple des campagnes est gangrené de fanatisme, et on assure que plus de 200 prêtres réfractaires infectent les campagnes.

« Je profiterai de mon arrivée dans le pays pour purger toutes les administrations, mais je suis dans le plus grand embarras pour les remplacements. J'espère pourtant trouver quelques bons républicains dont les principes nous assureront le pays. Je profiterai du séjour des troupes pour opérer une régénération et une purification complète.

« Je suis secondé ici par le jeune Julien que j'y ai trouvé, il se conduit on ne peut mieux

dans la mission que vous lui avez donnée et il mérite à tous égards la confiance du comité.

« PRIEUR (de la Marne); BLAVIER, secrétaire de la commission.

« P. S. Lorient paraît régénéré, c'est un poste important. Tréhouart est à Belle-Isle. »

### X.

*Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple, dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).*

« Valognes, le 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>er</sup> décade du second mois, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« J'avais le pied dans la voiture pour me rendre à Cherbourg, lorsqu'un courrier extraordinaire m'est arrivé du département de la Manche, pour me remettre, avec une lettre des administrateurs, copie de celle qu'ils reçurent hier de mon collègue Garnier. Cette dépêche a provoqué une nouvelle mesure que vous trouverez contenue dans l'arrêté ci-joint. Garnier va marcher contre les rebelles, je vole à Cherbourg. Je réponds sur ma tête de la sûreté de ces côtes.

« LE CARPENTIER. »

*Arrêté (2).*

Nous, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans le département de la Manche;

Vu la lettre adressée hier aux administrateurs du département de la Manche par notre collègue Garnier, laquelle écrite de Muneville près la mer, à 10 heures du soir, nous a été transmise aujourd'hui par les mêmes administrateurs, et dont il résulte que selon le rapport fait à notre collègue, les rebelles qui menaçaient Rennes, avaient tourné cette ville, que même le cri public assurait qu'ils étaient à Pontorson et que ces mouvements annonçaient de leur part l'intention de se jeter dans le département de la Manche.

Considérant que le salut de ce département, comme celui de l'Ille-et-Vilaine et de la République entière exige que les derniers coups de vigueur soient portés contre les rebelles et qu'il est nécessaire d'employer à cet effet les troupes formées dont nous pouvons encore disposer sans compromettre d'ailleurs la sûreté de nos côtes;

Avons, en vertu des pouvoirs à nous donnés, arrêté ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>.

Le contingent du district de Coutances, levé dans le mois de juin dernier, actuellement organisé en bataillon et armé avec une partie des

(1) Archives nationales, carton AFII, 268, plaquette 2257, pièce 32.

(2) Archives nationales, carton AFII 268, plaquette 2257, pièce 31.

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Brest, carton 5/13, liasse 2.